

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF117

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 10

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 16, supprimer les mots :

« s'il en existe un, ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la seconde phrase de l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.